Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070122-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260701/22 :
Collège de Kerfontaine : dotation d'accès aux équipements sportifs année scolaire 2025/2026
Rapporteur : François POMMOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Carine PUREN a donné pouvoir à Claire DEAN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS, Claudine BOULAIRE a donné pouvoir à Nathalie TROCHU
Absents excusés : Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Jean-Pierre LAURENT
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 21 - Pouvoirs : 5 - Votants : 26
Secrétaire de séance : Bruno SEVERE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 21 conseillers municipaux présents

---

Le Conseil Départemental verse une dotation d'accès aux équipements sportifs au collège de Kerfontaine qui reverse ensuite à la Commune une participation au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux.

Le versement de cette dotation est subordonné à la passation d'une convention entre le collège, le propriétaire des installations et le département.

Cette dotation est calculée, pour chaque collège, sur la base :
- du volume horaire annuel théorique dispensé à l'extérieur de l'établissement par type d'équipement ou d'activités,
- et du barème horaire suivant :
  - 10 € / heure / classe pour les gymnases
  - 5 € / heure/ classe pour les aires découvertes
  - 18,00 € / heure / classe pour les A.P.P.N. (Activité Physique de Pleine Nature), transport compris
  - 20,64 € / heure / classe pour les piscines

Le montant de la dotation 2025/2026 sera de 3 660 € correspondant à :
- L'utilisation du terrain synthétique : 394 heures x 5 € = 1970 €
- L'utilisation des terrains extérieurs (stade Jean Le Carrer) : 78 heures x 5 € = 390 €
- L'utilisation du gymnase : 130 heures x 10 € = 1 300 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070122-DE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE le montant de la dotation revenant à la Commune au titre de l'utilisation des installations sportives par le collège de Kerfontaine pour l'année scolaire 2025/2026 à 3 660 €.**

PLUNERET, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN